

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Arrondissement d'Epinal

JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

MAIRIE
DE
POUXEUX

A 20 heures 00



Effectif légal	19
En exercice	19
Présents à la séance	13
Absents	6
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 14 novembre 2025 s'est réuni le **jeudi 20 novembre 2025 à 20h00**, à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Maire.
Monsieur PIERREL Christophe a été nommé secrétaire de séance. Précédente séance : Véronique HOCQUAUX.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. THOMAS Jean-Louis, Maire	X			
2. M. HUREL Jacques, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme GREMILLET Edith, 2 ^{ème} Adjointe	X			
4. Mme AIME Elodie, 3 ^{ème} Adjointe	X			
5. M. MARCHAL Jean-Pierre, 4 ^{ème} Adjoint	X			
6. M. HENRY Denis, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. Mme SIBILLE Cindy, Conseillère Municipale		X	PIERREL Christophe	
8. M. RESCH Philippe, Conseiller Municipal	X			
9. Mme TAVELLA Evelyne, Conseillère Municipale	X			
10. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	X			
11. M. PIERREL Christophe, Conseiller Municipal	X			
12. Mme HOCQUAUX Véronique, Conseillère Municipale	X			
13. Mme VIVIER Aude, Conseillère Municipale		X	GREMILLET Edith	
14. Mme KOHLER Elise, Conseillère Municipale		X	AIME Elodie	
15. Mme PERROTEY Sylvia, Conseillère Municipale		X	THOMAS Jean-Louis	
16. M. BICHOTTE Paulin, Conseiller Municipal	X			
17. Mme CHARMY Florence, Conseillère Municipale	X			
18. M. JEANPIERRE Eric, Conseiller Municipal		X	BICHOTTE Paulin	
19. Mme MARTIN Nadège, Conseillère Municipale		X	CHARMY Florence	

L'ordre du jour est le suivant :

N° 2025/052 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 5.2
Approbation du Conseil Municipal du 25 septembre 2025

N° 2025/053 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 5.4
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

~~N° 2025/054 Finances locales – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – 7.1.2.2
Fixation du prix de vente du terrain de la Grand Côte~~

Point reporté à la prochaine séance du conseil municipal pour demande de précision sur le chemin rural n°23 dit Sous la Grand Côte

N° 2025/055 Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes – 9.1

Approbation du rapport de la CLETC

N° 2025/056 Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes – 9.1

Adhésion nouvelle au SMIC des Vosges

N° 2025/057 Finances locales – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – 7.1.2.2

Révision du loyer du 26 Place de la Libération

N° 2025/058 Finances locales – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – 7.1.2.2

Fixation du tarif de vente de bois non façonné

N° 2025/059 Finances locales – Divers – 7.10

Dissolution du budget Forêt

~~N° 2025/060 Fonction publique – Régime indemnitaire – 5.5~~

~~Révision du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2026~~

Point reporté à la prochaine séance du conseil municipal pour un nouveau passage au Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Vosges

N° 2025/061 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT – 4.1

Ouverture du grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

N° 2025/062 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT – 4.1

Ouverture du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

N° 2025/063 Domaine et patrimoine – Locations – 3.3

Approbation d'un contrat de location d'un emplacement dans le bâtiment SACLUSA

N° 2025/064 Domaine et patrimoine – Locations – 3.3

Approbation d'un contrat de location de terrain au nom de M. BAUDOIN

N° 2025/065 Domaine et patrimoine – Locations – 3.3

Approbation d'un contrat de location de terrain au nom de M. VANTALON

Le report de 2 points de l'ordre du jour lors de la prochaine séance de conseil municipal entraîne une renumérotation des délibérations comme suit dans le procès-verbal.

Délibération n°2025/052

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02

Approbation du Conseil Municipal du 25 septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025.

Délibération n°2025/053

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04

Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire

a) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature bien aliéné		Réf cadas- trale	n° d'ordre
			Bâti	Non bâti		
SCI DCP (DIORETICO)		413A Chemin de Bazimpré	X		AB 276	2025/21
Alexandre FAUVET		127 Impasse de la gare	X		AN 392	2025/22
RICHARD-LEHMANN Emilien		13 Rue des Martyres et des Déportés	X		AM 0343 AM 0344	2025/23
PIERRAT Emmeline		129 Impasse de la Gare	X		AN 308 AN 391	2025/24
TARADEL Jonathan CHARDIN Emilie		540 Rue Haute	X		AM 372 AM 373	2025/25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n°2025/054

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes – 9.1

Approbation du rapport de la CLETC

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLETC en date du 17 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 POUR, 3 CONTRE (Véronique HOCQUAUX, Christophe PIERREL (1), Florence CHARMY(1)) et 2 ABSTENTIONS (Jean-François BLUNTZER, Philippe RESCH)

APPROUVE le rapport de la CLETC.

Délibération n°2025/055

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes – 9.1

Adhésion nouvelle au SMIC des Vosges

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges en date du 30 septembre 2025 à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par le Syndicat intercommunal scolaire du Ban de Vagney (8 440 habitants) siégeant à Vagney. Il convient de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la collectivité précitée.

Délibération n°2025/056

Finances locales – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – 7.1.2.2

Révision du loyer du 26 Place de la Libération

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques HUREL, 1^{er} adjoint.

Lors de la séance du 10 juillet 2025, le conseil municipal a révisé le montant du loyer du 26 Place de la Libération afin d'y intégrer les charges de maintenance de la chaufferie. Cependant, depuis le départ du dernier locataire, les agents communaux ont entamé des travaux de rénovation conséquents au vu de l'état du logement. Les travaux s'élèveront à

environ 3 250 euros. En complément, une place de parking qui est déjà privatisée est à ajouter au loyer.

Ces nouveaux éléments amènent le conseil municipal à réviser le prix du loyer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
APPROUVE le montant du loyer du logement, 26 place de la Libération à hauteur de 550€.

Délibération n°2025/057

Finances locales – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – 7.1.2.2

Fixation du tarif de vente de bois non façonné

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MARCHAL, 4^{ème} adjoint en charge de la forêt.

Jusqu'à ce jour, la commune ne vendait que du bois façonné. Cependant, une demande a été formulée à titre exceptionnel pour du bois non façonné. Il convient donc de fixer un prix du stère.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
FIXE à compter de ce jour, le tarif suivant :

- **Bois non façonnés : 30 euros HT**

Délibération n°2025/058

Finances locales – Divers – 7.10

Dissolution du budget Forêt

Le Service de Gestion Comptable d'Épinal informe que l'existence des budgets annexes n'est pas obligatoire et alourdit considérablement la gestion comptable des collectivités. La suppression de ces budgets annexes présente de nombreux avantages pour les services respectifs du SGC d'Épinal et de la commune, sans détérioration de la qualité de suivi des activités.

Cette mesure de simplification revêt également un enjeu majeur avec le déploiement généralisé du Compte Financier Unique (CFU).

Le Conseil Municipal, après délibération, à 17 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Jean-Pierre MARCHAL, Denis HENRY)

REFUSE la dissolution du budget annexe Forêt à compter du 31/12/2025.

Délibération n°2025/059

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT – 4.1

Ouverture du grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe que l'agent, responsable du service périscolaire, est éligible à un avancement de grade depuis le 1^{er} septembre 2024 en tant qu'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.

Vu la délibération du 08 juin 2023 fixant les ratios d'avancement de ce grade à 100%,
Considérant que l'agent a répondu favorablement aux attentes de la collectivité et du poste,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 POUR et 1 ABSTENTION (Véronique HOCQUAUX),

ACCEPTE l'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2026,

DÉCIDE la création d'un poste à 28H00 hebdomadaire sur ce même grade,

VALIDE l'actualisation du tableau des effectifs en conséquence.

Délibération n°2025/060**Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT – 4.1**

Ouverture du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe que l'agent, en charge de l'entretien de la mairie et de la gestion de la bibliothèque, est éligible à un avancement de grade depuis le 1^{er} septembre 2024 en tant qu'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Vu la délibération du 08 juin 2023 fixant les ratios d'avancement de ce grade à 100%,
Considérant que l'agent a répondu favorablement aux attentes de la collectivité et du poste,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTE l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2026,
DECIDE la création d'un poste à 20H45 hebdomadaire sur ce même grade,
VALIDE l'actualisation du tableau des effectifs en conséquence

Délibération n°2025/061**Domaine et patrimoine – Locations – 3.3**

Approbation d'un contrat de location d'un emplacement dans le bâtiment SACLUSA

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MARCHAL, 4^{ème} adjoint.

Il propose de louer une partie inoccupée du bâtiment Saclusa pour le stationnement d'un véhicule à moteur à Monsieur Hervé BOUR. Il est proposé de fixer un loyer mensuel selon un prix du m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en location une surface inoccupée de 30 m² dans le bâtiment dit Saclusa situé 322 rue Haute à Pouxieux à compter du 1^{er} décembre 2025 à Monsieur Hervé BOUR,
FIXE le prix au m² à 1,00 € soit un montant mensuel de 30 € par mois.

Délibération n°2025/062**Domaine et patrimoine – Locations – 3.3**

Approbation d'un contrat de location de terrain au nom de M. BAUDOIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MARCHAL, 4^{ème} adjoint.

Il explique qu'il convient de signer un nouveau bail précaire avec Monsieur Lucas BAUDOIN, demeurant 3 Lotissement Sous Les Clos à Pouxieux (88550).

Ce bail porte sur la parcelle AM 462 pour une surface de 200 m² soit 10 € /an.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail précaire selon les éléments ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2025 et jusqu'au 31 octobre 2026.

Délibération n°2025/063**Domaine et patrimoine – Locations – 3.3**

Approbation d'un contrat de location de terrain au nom de M. VANTALON

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre MARCHAL, 4^{ème} adjoint.

Il explique qu'il convient de signer un nouveau bail précaire avec Monsieur Jean-Jacques VANTALON, demeurant 196 Rue du Voyer à Pouxoux (88550).

Ce bail porte sur la parcelle AN 003 pour une surface de 540 m2 soit 15 € /an.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail précaire selon les éléments ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2025 et jusqu'au 31 octobre 2026.

L'ordre du jour ci-dessus étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 27 minutes.

SIGNATURES

Jean-Louis THOMAS,
Le Maire



Christophe PIERREL,
Conseiller Municipal

A handwritten signature of Christophe PIERREL in black ink, consisting of a stylized, cursive script.